





« Mieux comprendre la Protection des majeurs »

Formation destinée aux ESMS

Public	Cet atelier s'adresse aux employés et cadres des établissements médicosociaux, en contact avec des majeurs : • qui bénéficient d'une mesure administrative d'accompagnement (MASP) ou de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle, curatelle renforcée, tutelle) • ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures, compte tenu de leurs difficultés et/ou vulnérabilité.
Objectifs	 ✓ Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection des majeurs ✓ Identifier les intervenants et les instances impliqués dans la protection des majeurs ✓ Distinguer les mesures d'accompagnement administratives et judiciaires des majeurs (MASP, MAJ) ✓ Distinguer les mesures de protection judicaire des majeurs (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) ✓ Connaître et comprendre les procédures permettant la mise en œuvre de ces mesures ✓ Mieux connaître la mission du Mandataire (tuteur ou curateur, familial ou professionnel-MJPM), les contours et les limites de son intervention, pour communiquer et travailler plus efficacement avec lui
Contenu	 1. LA LOI DU 5 MARS 2007 a. Son esprit - Les innovations qu'elle apporte b. Les grands principes de la protection des personnes vulnérables 2. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT a. Mesure administrative: MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) b. Mesure judiciaire: MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) 3. LES MESURES DE PROTECTION a. Sauvegarde de Justice b. Curatelle (simple et renforcée) c. Tutelle d. Mandat de protection future 4. LA PROCÉDURE DE MISE SOUS PROTECTION a. Les acteurs de la mise sous protection: juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches, entourage médicosocial b. L'exercice de la mesure de protection par le mandataire: tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel, préposé d'établissement c. Qui est le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (formation, déontologie, statut, agrément) d. Conditions d'exercice de la mesure (durée, financement, etc.) 5. INTERVENTION DU MANDATAIRE DANS LES RELATIONS ESMS / MAJEUR PROTÉGÉ a. Vie quotidienne (courrier, santé, trousseau, souvenirs de famille, CVS, etc.) b. Charte des Droits & Libertés du Majeur protégé (circulation, vote, culte, etc.) c. Finances (engagements de paiement, de demande d'aide sociale, etc.) d. Problématiques particulières (insolvabilité, addictions, troubles psy, etc.) e. Décès (limites de l'intervention du Mandataire, contrat obsèques, etc.) 6. CAS PRATIQUES autour de problématiques rencontrées sur le terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Durée & Horaires	1 journée (7h) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Formation en Centre	Lieu: Paris 17e ou Lyon 9e Date: (se reporter aux calendriers des ateliers figurant sur les sites Internet de l'ISGT ou d'IMaJIS) Cet atelier peut également être suivi par VISIOCONFERENCE (en direct via Internet)
Formation intra 2 à 9 participants	Lieu : en vos locaux Date : (à convenir)

